

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 3 fr. 50. Abonnement annuel: 80 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 35 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

La famille étatisée

L'arrêté fédéral sur la politique familiale soumis le 3 mars au vote du souverain prévoit que la Confédération et les cantons prennent des mesures pour que les parents puissent concilier vie familiale et profession. Les cantons devront mettre sur pied des «structures d'accueil extrafamiliales et parascolaires». En cas de défaillance cantonale, la Confédération interviendra.

Les auteurs du Message ne se sont pas fatigués. Ils invoquent l'évolution de la société durant «ces dernières décennies», les «défis» majeurs à relever, la «mobilité» croissante, la «lacune» constitutionnelle à combler, les accords internationaux que nous avons signés, etc¹. Ils soulignent aussi qu'en vertu du principe de subsidiarité (article 5a de la Constitution fédérale), la nouvelle disposition ne modifiera en rien les attributions des cantons et des communes. Cela ne les empêche pas d'affirmer quelques pages plus loin qu'«il est désormais difficile de justifier que ce domaine – il n'est du reste pas le seul – soit régi par vingt-six systèmes peu coordonnés entre eux».

Nos lecteurs apprécieront la formule «il n'est du reste pas le seul». Y a-t-il, du point de vue de ces insatiables régulateurs, un seul domaine où ce ne serait pas le cas, un seul domaine qui ne demanderait pas d'urgence une vigoureuse centralisation? Nos «représentants» à Berne ont-ils posé la question? Ont-ils seulement vu qu'il y avait une question à poser?

Sur le fond, c'est-à-dire en ce qui concerne l'aide aux familles, les cantons sont très actifs. Chacun d'entre eux l'est à sa manière, et c'est très bien

ainsi. Nous ne voyons aucune raison de les faire contrôler et chapeauter par l'administration fédérale. Comme annoncé², nous voterons non.

A part l'habituelle menace sur les souverainetés cantonales, l'arrêté et le message qui l'accompagne jettent une lumière inquiétante sur l'évolution de la conception que notre société se fait de la famille.

Il y a une trentaine d'années, le parlement, suivi par le peuple, évacuait la notion de chef de famille du droit matrimonial, mettant du même coup en cause le caractère hiérarchique de la communauté familiale. Plus récemment, il réduisait à presque rien – en attendant rien – les signes de son unité, en particulier le nom de famille et le lieu d'origine. Le mariage tend à devenir la simple association de deux individus égaux en toute chose, chacun étant libre de la dissoudre quand bon lui semble. En outre, le législateur a dilué la notion de mariage en créant le partenariat entre personnes de même sexe. Il prévoit de la diluer plus encore en accordant à ces personnes le droit d'adopter des enfants.

Ainsi, dans notre droit sinon dans la réalité, la famille perd peu à peu les caractéristiques intérieures et extérieures qui expriment sa nature et fondent son originalité.

En même temps, le même législateur multiplie les soutiens financiers de tout genre à la famille, certains justifiés, comme les réductions d'impôts par le biais du coefficient familial, d'autres

justifiés eux aussi dans la mesure où il relèvent des partenaires sociaux, comme les allocations familiales, d'autres encore qui sont discutables en eux-mêmes, comme l'assurance maternité. Le message mentionne encore les centres de consultation en matière de grossesse ainsi que «diverses actions concourant à la protection de l'enfance et de la jeunesse ainsi qu'à l'encouragement des jeunes».

Faut-il se dire que ce soutien étatique omniprésent remplace judicieusement les liens traditionnels par la solidarité sociale? Certains le pensent, et jugent cette solidarité anonyme et réglementaire mieux garantie et plus juste que ne le sont beaucoup de relations familiales malheureuses, défaillantes ou douteuses. C'est attribuer aux canaux administratifs une clairvoyance, un souci des situations particulières et une disponibilité qui ne correspondent pas vraiment à l'expérience. D'autres jugent simplement que cette intervention étatique est un moindre mal. Nous croyons que c'est un peu court et qu'il faut réfléchir sur les conséquences de cette aide du point de vue de la liberté des familles.

Le message montre le bout de l'oreille en écrivant: «Cet écart (entre le nombre d'enfants souhaités et la réalité, réd.) est particulièrement important chez les femmes ayant une bonne formation, qui – du point de vue de l'économie nationale – doivent rester autant que possible sur le marché du travail.» Il insiste un peu plus bas: «Si les conditions ne sont pas

réunies pour permettre aux femmes de concilier leur famille et leur carrière professionnelle, l'économie perd une main d'œuvre très qualifiée et indispensable.» D'un coup, la mise à disposition de crèches et la prise en charge des enfants après l'école prend une tout autre signification. Ce que l'Etat dit, c'est: «Mesdames, la société vous a offert une instruction gratuite, puis une formation supérieure presque gratuite. Vous lui devez donc d'exercer votre métier tant que vous en serez capables. Vos enfants? Pas de problème, on s'en occupe! Vous, au boulot!» C'est le début d'un enrégimentement des familles qui exhale un léger parfum de totalitarisme.

Loin donc d'offrir une compensation à l'affaiblissement du statut de la famille, la politique familiale lui porte au contraire le coup final. Privée d'un principe d'autorité interne par la suppression du chef de famille, dépouillée de son caractère exclusif par la reconnaissance d'autres formes de mariage, la famille a perdu en une génération la colonne vertébrale et la carapace grâce auxquelles elle pouvait assumer et vivre son autonomie. C'est l'Etat qui prend le relais.

OLIVIER DELACRÉTAZ

¹ Nous renvoyons le lecteur au Ronchon du 30 novembre dernier: «La formule magique polycentralisatrice».

² «Des crèches fédérales?», Félicien Monnier, *La Nation* n° 1948 du 24 août 2012.

I study french literature in Paris and I speak french

Prendre le petit déjeuner à côté d'une doctorante en sciences économiques d'origine asiatique et dîner le même soir en compagnie d'un étudiant canadien en mercatique et gestion d'entreprise. Voilà qui n'est pas seulement le propre d'un trajet à bord d'un long courrier à destination de Sydney. C'est aussi le quotidien de la vie à la Cité universitaire de Paris. «10'000 étudiants, chercheurs et artistes accueillis chaque année, plus de 140 nationalités, 40 maisons, de nombreux services: la Cité internationale universitaire est un lieu unique au monde.»¹ Et c'est vrai. Avoir l'occasion d'y loger représente une occasion unique et il est bon de se rappeler de temps en temps qu'y avoir été admise épargne bien des soucis que d'autres étudiants, pourtant Parisiens de pure souche, sont amenés à rencontrer. Mais cela ne doit pas non plus nous priver d'un regard sinon critique, du moins observateur.

Est-il dans l'absolu raisonnable de considérer qu'un séjour en Cité Universitaire puisse offrir un aperçu des cultures du monde entier, nous permettant ainsi de nous enrichir des

mœurs et coutumes de notre prochain, de quelque continent qu'il provienne? N'est-ce pas ici le fruit utopique d'une imagination par trop socialisante et mondialiste? Pour avoir osé poser la question devant les cuisinières électriques du sous-sol du Collège d'Espagne, dans un anglais lacunaire, à un Argentin, je vous confirme sa dimension politiquement incorrecte et son inclination à faire de vous l'étudiant le plus psychorigide qui soit, suisse de surcroît.

Avoir eu l'audace de remettre ainsi modestement en question la bienveillante intention humaniste de la Cité Universitaire a fait de moi, l'espace de quelques minutes, une nationaliste du genre à voter pour les affiches «with black sheep and all the rest that you think in Switzerland»². Well... On s'éloigne du cliché de l'edelweiss et des boules rouges de Lindt. A moitié confiante en mes capacités à défendre les couleurs politiques de mon drapeau dans une langue étrangère, j'éluide donc *cautiously* le débat. Mais il ne m'en reste pas moins le regret de n'avoir pu franchir l'impitoyable barrière linguistique et, partant, celui de n'avoir pu mener la discussion au moins assez loin pour qu'elle ne perde pas tout intérêt.

La rencontre, au nom d'un internationalisme bien-pensant, de mon «concitoyen» de l'autre bout du monde est-elle donc condamnée à la superficialité et nos discussions à de médiocres clichés? Que restera-t-il de nos échanges sinon une longue série de frustrations et de malentendus? A l'heure où Facebook nous fait signer tous les jours de nouveaux pactes d'amitié à vie, osons malgré tout croire que la discussion reste possible et que les progrès que je m'appête à faire en anglais (en plein Paris) sauront limiter les présupposés de mes interlocuteurs. En attendant, j'aurai au moins appris, devant cette même cuisinière électrique du sous-sol du collège d'Espagne, que la Sangria... *that's only for tourists!*

CHARLOTTE MONNIER

¹ www.ciup.fr

² (Les affiches) avec les moutons noirs et tout ce que vous en pensez en Suisse.

Subsidiarité mal comprise

L'article 5a de la Constitution fédérale dispose que *L'attribution et l'accomplissement des tâches étatiques se fondent sur le principe de subsidiarité.*

Le problème de cet article, c'est qu'il élève la subsidiarité au rang d'un principe ordinaire de la gestion étatique alors que la subsidiarité ne vaut que comme principe second de suppléance provisoire.

Cette subsidiarité mal interprétée permet à l'administration fédérale de scinder toute centralisation en trois étapes, ce qui la rend, sinon indolore, du moins plus discrète. La première est l'attribution d'un pouvoir de contrôle à la Confédération. Ce contrôle tutélaire débouche fatalement, seconde étape, sur la dénonciation du caractère insupportablement disparate des mesures cantonales. Et l'on en arrive tout naturellement à l'étape conclusive, le transfert de la compétence à la Confédération.

D.

Suivez le guide

La forteresse de l'évêque

On le nomme: Château Saint-Maire. Qu'est-ce que saint Maire a donc affaire avec notre château? Selon des sources historiques, à vrai dire très succinctes, l'évêque saint Marius ou saint Maire aurait quitté vers 590 la molle colline d'Avenches, l'ancienne capitale de l'Helvétie romaine, pour se réfugier sur la colline escarpée où les habitants de l'ancienne *Lousonna* s'étaient déjà retirés en ces temps troublés. Installé à Lausanne, l'évêque Marius aurait fait construire sur le site de l'actuel château une église et un monastère dédié à Saint Thyrsè. On leur donna plus tard le nom de Saint-Maire. Quand on construisit le château sur ce même emplacement, on conserva pour le nouvel édifice le nom de Saint Maire. L'installation de l'évêque à la Cité est certainement un événement marquant de l'histoire lausannoise.

Jusqu'au XIV^e siècle, l'évêque avait résidé dans le bâtiment proche de la cathédrale. On le nomme encore l'ancien évêché, aujourd'hui le Musée historique de Lausanne. Mais, au début du XV^e siècle, l'évêque Guillaume de Challant décida de faire construire un véritable château-fort, avec fossé, pont-levis, remparts, meurtrières et mâchicoulis (le toit actuel date de l'époque bernoise). La route montant de la Barre au château était fermée par la porte Saint-Maire. Ce sera la dernière porte de Lausanne à être démolie vers 1900, au moment où l'on construisit l'École de chimie et physique.

Guillaume de Challant était originaire du Val d'Aoste, où les constructions en briques rouges étaient courantes à cette époque, d'où leur utilisation à Lausanne. Ce dispositif défensif devait constituer un solide rempart contre les ennemis, les plus menaçants étant... les Lausannois. Ces précautions guerrières n'étaient pas

inutiles. En octobre 1482, les bourgeois de Lausanne, en conflit quasi perpétuel avec l'évêque Benoît de Montferrand, tentèrent de s'emparer du château, saccagèrent les écuries de l'évêque, volèrent ses chevaux et pillèrent les maisons de ses officiers. Au cours de l'été 1484, ils réussirent même à s'emparer du château, en l'absence de l'évêque.

Nous ne pénétrons pas dans le château. Dans le n° 1896 de *La Nation*, nous avons déjà raconté comment un groupe de gauchistes occupa un beau matin la salle du Conseil d'Etat, entraînant la fermeture du château au public. Mais évoquons la personnalité de l'avant-dernier évêque de Lausanne, Aymon de Montfalcon (ou Montfalcon). Prêlat très cultivé, il fit exécuter dans la galerie du rez-de-chaussée les plus anciennes peintures style Renaissance de Suisse. Sa chambre à coucher, que l'on nomme encore aujourd'hui «la chambre de l'évêque», est remarquable par le plafond peint et par la cheminée magnifiquement décorée. C'est ici que le gouvernement vaudois a très souvent reçu les personnalités qu'il voulait honorer. Mentionnons l'ancien premier ministre britannique Winston Churchill qui, en été 1946, passait ses vacances dans une propriété au bord du lac entre Rolle et Nyon. Un autre hôte de marque du Conseil d'Etat a laissé un souvenir tangible de son passage: l'avant-dernier shah d'Iran qui fit don à l'Etat de Vaud du splendide tapis persan qu'on peut admirer sur le sol de la «chambre de l'évêque».

Comme il se doit, Aymon de Montfalcon n'a pas manqué d'inscrire à côté de ses armoiries épiscopales: *Si qua fata sinant* (Si les destins le permettent). L'évêque, homme de la Renaissance, n'a pas tiré sa devise de l'Écriture Sainte, mais de l'*Enéide*, du

grand poète latin Virgile. Nos lecteurs auront remarqué que cette devise figure à l'en-tête de *La Nation*, en-dessous des armoiries de la Renaissance vaudoise. Les fondateurs de notre Mouvement ont voulu d'abord rappeler le rôle éminent de la Principauté épiscopale de Lausanne dans l'histoire du Pays de Vaud, du XI^e au XVI^e siècle. Mais ils tenaient aussi à affirmer, comme le dit une brochure de 1941, que «les destins de la Patrie de Vaud attendent encore leur accomplissement». L'action politique durable demande du temps. Les plus jeunes de nos membres appartiennent maintenant à la quatrième génération qui s'engage, comme ses aînés, à travailler au bien commun de notre Canton. La tâche est immense. Donnant au vers de Virgile une résonance chrétienne, nous remettons ainsi l'action politique entre les mains de la divine Providence.

Voilà qui nous ramène au major Davel, dont la statue se dresse devant

la façade du château. Davel a accompli ce qu'il estimait nécessaire pour l'indépendance de son pays. Mais il était aussi pleinement soumis aux desseins de la Providence. C'est pourquoi il accepta en toute sérénité l'échec et la mort. Mais son sacrifice ne fut pas vain. En 1798 et en 1803, les Vaudois se souvinrent de Davel et retrouvèrent la liberté politique dont le Major avait été le précurseur. C'est à juste titre qu'en 1898, centenaire de l'indépendance, le peuple vaudois lui érigea ce monument.

Terminons par un détail cocasse que les dames ne manquent pas de remarquer au premier coup d'œil jeté sur le monument: le nombre de boutons sur la tunique entr'ouverte du major ne correspond pas au nombre des boutonnières. Pourquoi? Un mystère historique de plus à élucider.

ERNEST JOMINI

Homosexualité et prescriptions vétérotestamentaires

Dans les discussions qui ont précédé et suivi la décision du Synode de l'EERV de permettre la bénédiction des unions homosexuelles, les chrétiens traditionnels ont invoqué – à juste titre – la condamnation des actes homosexuels dans l'Ancien Testament, en particulier dans le Lévitique (18:22 et 20:13). Ce à quoi les partisans de la décision du Synode ont répondu que si les chrétiens se sont affranchis des interdits alimentaires et autres règles de pureté, ils peuvent aussi s'affranchir de la condamnation des actes homosexuels.

Cette réponse ignore – ou feint d'ignorer – que la théologie chrétienne traditionnelle, tant catholique que réformée, distingue trois catégories dans les prescriptions vétérotestamentaires. En effet, Thomas d'Aquin¹ et Calvin² distinguent, en des termes quasiment identiques, les préceptes «moraux», «judiciaires»³ et «cérémoniels». Cette trichotomie se fonde sur Deutéronome 6:1: «Voici les commandements, les lois et les ordonnances que le Seigneur votre Dieu a ordonné de vous enseigner...»

Les préceptes «cérémoniels» sont les prescriptions relatives aux pratiques rituelles de l'ancienne alliance: interdits alimentaires, règles de pureté et, surtout, sacrifices. Or, l'ancienne alliance, conclue avec Dieu par Moïse au nom du peuple d'Israël sur le Sinaï, a été non seulement parfaitement accomplie mais encore dépassée – et donc rendue caduque – par la nouvelle alliance scellée par le sacrifice du Christ sur la Croix au nom de l'humanité entière, tous les hommes étant appelés à faire partie de l'Eglise, nouveau peuple élu. S'il est cohérent pour les juifs, qui ne croient pas que le Messie est déjà venu, de continuer d'observer les pratiques rituelles prescrites par Moïse, l'observation de ces pratiques constituerait pour les chrétiens un reniement de l'œuvre accomplie par Jésus-Christ, raison pour laquelle les chrétiens ont l'interdiction d'observer ces pratiques.

Les préceptes «moraux» sont les prescriptions morales essentielles. Il s'agit des Dix Commandements ainsi que des commandements, positifs ou négatifs, qui en découlent. Ces commandements sont de droit naturel car ils découlent de la nature que Dieu a

donnée aux êtres et aux choses. Comme la nature sur laquelle ils se fondent, ils sont permanents et les chrétiens ont donc l'obligation d'observer ces préceptes. La sexualité étant par nature ordonnée à la procréation, l'Eglise est obligée de condamner les actes homosexuels.

Les préceptes «judiciaires» ou «politiques», enfin, sont des règles de droit positif promulguées par Dieu en considération de la vocation particulière qui était celle du peuple élu de l'ancienne alliance. Il s'agit, par exemple, du jubilé⁴ ou des sanctions – très sévères – que la loi de Moïse prévoit pour certains actes, parmi lesquels les actes homosexuels. Un législateur chrétien n'a ni l'obligation ni l'interdiction mais la possibilité de s'inspirer de ces préceptes, pour autant qu'il l'estime juste et prudent dans la situation matérielle, morale et spirituelle qui est celle du peuple dont il a la charge.

Ainsi donc, le fait que l'Eglise ait l'obligation de s'affranchir des interdits alimentaires et autres règles de pureté, qui sont des préceptes cérémoniels caducs, n'implique pas du tout qu'elle ait l'obligation ou même seulement la permission de s'affranchir de la condamnation des actes homosexuels, qui est un précepte moral permanent. De même, le fait que l'Eglise soit obligée de condamner moralement les actes homosexuels n'implique pas du tout qu'elle soit aussi obligée de réclamer des sanctions pénales contre les auteurs de ces actes.

L'Eglise condamne les actes homosexuels comme elle condamne le vol ou la l'adultère. Pour autant, elle ne désespère pas de la sanctification des personnes souffrant de tendances homosexuelles, comme elle ne désespère pas de la sanctification des voleurs, des adultères, des égoïstes et même des orgueilleux.

DENIS RAMELET

¹ *Somme théologique*, partie 1-2, question 99, articles 2 à 4.

² *Institution chrétienne*, livre IV, chapitre 20, § 14-15.

³ Calvin les appelle aussi «politiques».

⁴ Retour de la terre, tous les 50 ans, à la famille qui en était propriétaire à l'origine (Lv 25:10,13).

Nouvel An au ruclon...

«Noël au balcon, Pâques au tison», dit habituellement la sagesse populaire. Cette année, Lausanne et de nombreuses communes vaudoises ont connu une variante moins écologique de cette maxime. Sur les trottoirs de la ville, on a vécu plutôt «Nouvel An au ruclon».

En effet, pendant les derniers jours du mois de décembre, la capitale s'est donné des airs franchement napolitains. Aucune grève des éboueurs pour expliquer ce phénomène. C'est bien la perspective de la taxe au sac qui a provoqué cette soudaine prolifération de déchets de toute sorte et de toute nature déversés sur la voie publique. Pour fêter tout à la fois la venue de l'An Neuf et la celle du pollueur-payeur, nombreux sont ceux qui ont saisi l'occasion de polluer une dernière fois librement et gratuitement.

Une fièvre de débarras s'est emparée des riverains. Le contenu de gâteaux, de caves, d'appartements entiers, précieusement accumulé pendant des années, s'est tout d'un coup retrouvé à l'air libre, au milieu de mille objets plus ou moins encombrants et de sacs poubelles noirs dont l'obsolescence est programmée par les stratèges de l'assainissement. Tout ces articles soigneusement conservés parce que «ça peut toujours servir...» ont été ainsi brusquement rendus à leur évidente inutilité.

Après la frénésie consumériste qui a précédé Noël, il y avait comme un côté jubilatoire (et somme toute assez sain) à assister à ce grand désencombrement spontané. Une dernière fête, un ultime défoulement avant d'entrer dans l'ère un peu triste du recyclage vertueux, du tri sélectif moralisateur et de la traque soupçonneuse au sac fautif. La tolérance envers les récalcitrants n'a pas duré plus de deux ou trois jours. Au prix d'une mobilisation remarquable, les services de la voirie ont mis bon ordre à cette pagaille et rendu aux rues un aspect convenable.

Et si la propreté règne à nouveau au pied des immeubles, tel n'est pas le cas hélas partout. Avec l'ouverture des soldes, les vitrines des commerces proclament désormais, grossièrement et sans conscience du ridicule, «Sale – Sale – Sale». On ne saurait mieux dire.

VINCENT HORT

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

ICM Imprimerie Carrara, Morges

La littérature au secours des éducateurs

Il y a peu de temps, nous avons montré dans quelle mesure le simple apprentissage de la lecture contribue à l'éducation des enfants. A douze ans, peut-être avant, certains d'entre eux accèdent aux œuvres que la tradition a distinguées, celles qui expriment avec art le génie des peuples, y compris celui du peuple vaudois, et qui constituent la littérature universelle.

On n'associe pas immédiatement la littérature à l'éducation, mais plutôt au divertissement, au rêve ou, au mieux, à la jouissance esthétique. Ce serait toujours le moyen qu'ont trouvé les jeunes filles pour s'évader de la réalité prosaïque du quotidien, si les Emma Bovary d'aujourd'hui ne préféraient pas pianoter sur leur *smartphone*. Ne vaut-il pas mieux s'adonner à la science managériale ou à l'anglais d'aéroport?

Oui, le professeur de français travaille pour le petit nombre; comme le pasteur, il s'adresse à quelques âmes, féminines le plus souvent, masculines quelquefois, qui ont le mérite d'exister et pour lesquelles son travail est plus nécessaire que jamais¹.

La littérature est d'autant plus incongrue que son apport éducatif est difficile à évaluer, au moment même où l'évaluation obsède l'école plus que jamais. Il est possible de savoir si un élève a compris douze lignes de Balzac, non d'en conclure que le destin pathétique du colonel Chabert a changé son attitude face à la vie. De plus, l'effet produit par une œuvre est souvent retardé. Entre quinze et dix-sept ans, l'auteur de ces lignes a lu six fois, fasciné, l'*Adolphe* de Benjamin Constant, ignorant encore aujourd'hui la cause d'un tel impact. Il trouvait ça beau, tout simplement, bien que son professeur de collège, puis son professeur de gymnase, lui aient imposé cette lecture sans lui demander son avis.

Le maître de français sait ce qu'il sème, mais la récolte lui est le plus souvent dérobée. Il arrive qu'un ancien élève rencontré dans le train par hasard lui avoue que la lecture de Maupassant ou de Baudelaire l'a changé, et le maître se dit qu'il n'exerce pas son métier en vain.

Aussi ne savons-nous pas exactement ce que nous faisons quand nous prétendons éduquer les enfants par la littérature. Ce type d'éducation n'est pas intrusif. Il ne s'agit pas de contraindre l'adolescent à «s'intéresser» à la littérature et à en «tirer profit», ni de réduire les œuvres à des maximes morales saturées de «tu dois» ou de «il faut». La littérature nous aide à nous construire sans avoir besoin d'être «édifiante». Elle ne dit pas à l'élève: «Fais ceci!», mais «Regarde comment est le monde!» Elle en impose d'abord par le style, autrement dit par une certaine espèce de beauté. Le professeur peut lâcher de temps à autre, dans l'enthousiasme, que les œuvres sont «belles», mais le charme opère seul, sans qu'il soit nécessaire d'ensevelir Molière et Balzac sous les commentaires. Si la sensibilité de l'élève

s'oriente vers la beauté, s'il sent soudain que l'élégance de la langue distingue la littérature des productions écrites quotidiennes, son éducation progresse.

Il est possible de repérer dans toute œuvre une scène, un destin ou des réflexions qui se rattachent au vécu des enfants. Le maître entre en conversation avec eux sur des thèmes majeurs, la sexualité et l'amour par exemple. On se dispenserait des leçons de Pro Familia si on lisait plus attentivement Zola, Maupassant, Marivaux et Balzac. A propos des difficultés auxquelles les adolescents se heurtent sans répit, comme les conflits familiaux, les ruptures, une maternité «non désirée», le suicide, le respect dû au beau sexe, le premier amour, la cruauté des mâles, la noble naïveté de certaines jeunes filles, le pouvoir des riches et des notables, quel «intervenant» rivaliserait avec Maupassant, Molière, ou avec Ramuz et son *Aline*?

A quoi bon des théories désincarnées sur l'égalité de l'homme et de la femme, la paix, les droits de l'homme, la foi? Tout est dans les livres. Opposer la vie aux livres n'a pas de sens. Les livres restituent ce que la vie a de plus concret; la sexualité par exemple n'y est pas dissociée des sentiments, des mœurs d'une époque, des hiérarchies sociales, des conceptions religieuses. Chaque détail prend sa place dans une totalité que la relativise. Voici un paradoxe: *le Rouge et le Noir* plongera les adolescents au cœur des réalités de l'amour tandis que les mornes instructions sur le port du préservatif les en éloigneront.

Grâce à la littérature, ils auront une chance d'accéder au réel en entendant une autre musique que celle de la propagande officielle.

La littérature, notamment française, offre un point d'appui pour résister à l'esprit du temps, par le style. Elle offre une cure de réalisme, lequel, souvent teinté de désillusion, vient saborder l'idéalisme naïf, à la fois utilitaire et vindicatif, des bourgeois prétendument affranchis qui nous gouvernent.

A cet égard, trois auteurs sont particulièrement recommandables: La Fontaine, Molière et Balzac. Tous les trois envisagent le tragique de la condition humaine sans en évacuer ni la joie ni la douceur. Ils sont équitables envers le réel et lui rendent justice. Ce sont les artistes sereins du juste milieu, non qu'ils préconisent une sorte de médiocrité, mais parce qu'ils s'élèvent au-dessus du pessimisme facile et de l'optimisme révolutionnaire.

Pour les professeurs ayant affaire à des élèves de douze à seize ans, le choix des auteurs est difficile. La noirceur domine la littérature française. Maupassant, Zola, Ramuz ne se distinguent pas par leur gaieté, les grands poètes non plus. Anouilh, Pagnol ou Jules Renard n'échappent pas au désespoir, au cynisme (Topaze) ou à la cruauté (Poil de carotte). Sous des dehors

plaisants, Voltaire s'indigne contre tout, comme Hugo, comme Rousseau qui, eux, n'ont pas l'excuse de nous faire rire. Ceux qui savent être heureux, Montaigne, Stendhal, le second Giono, sont réservés à des élèves plus âgés.

Molière ne voulait sans doute pas éduquer qui que ce fût, mais sa maîtrise souveraine du vers, sa connaissance parfaite du cœur humain, et le rire dont il est l'indémoudable source, font de lui l'éducateur véritable. Il met en scène des personnages extrêmes, carrément fous, qui empoisonnent la vie de leur entourage, comme l'Avare, le Misanthrope, le Bourgeois gentilhomme, le Malade imaginaire ou Orgon dans Tartuffe, tous prisonniers de leurs obsessions. Face à eux se dressent des personnages pleins de noblesse et de bon sens, capables de ramener les fous à la raison. Une servante, une sœur ou un oncle parviennent toujours à surmonter le

chaos imminent par la joie de vivre, l'affection et la mesure. De même que la musique de Bach supporte les adaptations les plus idiotes, de même le théâtre de Molière permet les interprétations les plus opposées, tragiques ou comiques, sérieuses ou farceuses.

Dans les pièces de Molière, la vie humaine est montrée dans toute sa complexité, sous tous les angles. C'est pourquoi elles sont si précieuses aux éducateurs. Comme ses prédécesseurs latins, Molière «corrige les mœurs en riant» (*castigat ridendo mores*).

Aucun charlatan soi-disant spécialiste en «développement personnel» ne lui arrivera jamais à la cheville.

JACQUES PERRIN

¹ Il paraît que 9% des adolescents lisent encore des livres après dix-sept ans.

Revue de presse

Triez!

La récente introduction de la «taxe au sac», pour inciter les Vaudois au tri méticuleux de leurs ordures, a inspiré ces lignes à Mme Isabelle Falconnier («Ne partons pas fâchés», *L'Hebdo* du 3 janvier):

[...] *Montre-moi ta poubelle, je te dirai qui tu es: le diktat écologique est devenu la plus belle invention de l'homme, et la preuve que l'objet de la philosophie, que l'on pensait jusqu'à peu être le sens de la vie, a changé de visage.*

[...] *Nous avons développé une culture de la poubelle la plus avancée que notre espèce ait jamais connue. Après Neuchâtel et Fribourg, le canton de Vaud passe à la taxe au sac dans un exercice d'une sophistication fascinante.*

[...] *Ainsi la commune de Lutry a assermenté des employés de la voirie qui sont habilités à fouiller les sacs suspects de parvenir d'autres localités et pourront dénoncer les fraudes à la police. Ainsi, Prangins installe des containers valant 12000 francs pièce munis d'un système électronique qui fonctionne avec une carte à puce individuelle permettant d'établir le volume précis des déchets déposés par un utilisateur et de lui envoyer une facture mensuelle en conséquence.*

Je suis admirative. Kant a passé sa vie à disséquer l'idéalisme transcendantal, Sartre l'existentialisme, Hegel la phénoménologie de l'esprit. Nous, nos politiciens, nos fonctionnaires, passons nos heures de bureau réglementaires et supplémentaires à nourrir les subtilités de la taxe au sac.

Je me demande sincèrement ce qui vaut mieux. Parce qu'enfin, avec les poubelles, on s'attaque enfin aux vrais problèmes. La couche d'ozone, la pollution, l'avenir de l'espèce humaine, c'est du concret, pas de la branlette cérébrale comme la métaphysique en produit depuis Platon. [...]

Notre voisine nous a fait remarquer la subtilité du tri d'un sachet de «Thé Infré»: le thé et, par indulgence municipale spéciale, le papier qui l'entoure: dans le bidon vert pour le compost; l'étiquette «Thé Infré» au container pour le papier; le fil reliant le sachet à l'étiquette au container textile; et les deux petites agrafes en fer seront conservées et remises à la déchetterie mobile qui vient siéger une fois par mois dans le quartier. Les prescriptions du Carême d'antan étaient limitées dans le temps et simples, comparées aux injonctions permanentes et subtiles de la religion écolo. A croire

qu'il est plus facile de sauver son âme que de sauver notre planète.

E. J.

«Territoire suisse»

Dans *Le Matin Dimanche* du 6 janvier, Pascal Broulis sonne le tocsin au sujet de «Territoire suisse»:

Du Golem à Frankenstein, la créature qui échappe à son créateur est récurrente en littérature. L'histoire finit mal en général, ce qui est sans importance lorsqu'il s'agit de monstres de papier. Mais, lorsque l'avatar incontrôlable est d'ordre institutionnel, c'est plus gênant. Or tel est malheureusement le cas du projet «Territoire suisse».

Né dans les bureaux de l'Office fédéral du développement territorial, élaboré dès 2006 à partir d'une convention signée par son département de tutelle (DETEC, réd.) et les unions, associations et conférences des villes et des communes et des cantons, «Territoire suisse» est originellement une réflexion. «Un cadre d'orientation et d'aide à la décision» dit son préambule. [...]

Mais, une fois assemblée, la créature «Territoire suisse» s'est mise à bouger. Sur le site de la Confédération la voilà qui «fixe des objectifs et des stratégies pour le développement territorial». Dans les consultations fédérales elle s'insinue déjà comme référence, par exemple dans un domaine de politique économique aussi pointu que la définition des futures zones d'allègements fiscaux. Aucun Parlement n'y a pourtant consacré le moindre vote et aucune loi n'a entériné son existence.

Avant d'en avoir complètement perdu le contrôle, il faut rappeler que le territoire, comme d'ailleurs les agglomérations, est un inconnu de nos cartes politiques. Il n'existe que la Confédération, les cantons et les communes. C'est assez et c'est beaucoup – nécessaire et suffisant, dirait un mathématicien – et c'est dans ce cadre éprouvé que se déploient les actions publiques.

Nos institutions ont fait la preuve de leur solidité comme de leur adaptabilité, y compris en matière d'aménagement. [...]

A l'inverse, «Territoire suisse» est étranger au terrain démocratique et ne peut prétendre s'y imposer. Ce serait admettre l'arbitraire. La créature doit être désactivée, ce qui est relativement simple puisqu'il suffit de cesser de s'y référer. [...]

Pascal Broulis a raison de dénoncer un monstre centralisateur. Mais pourquoi diable a-t-il accepté, en qualité de président de la Conférence des gouvernements cantonaux, de signer ce projet?

Ph. R.

Entretiens du mercredi

Ces entretiens ont lieu le mercredi à 20h00 dans nos locaux de la Place Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne. L'entrée est libre.

Prochains rendez-vous:

- 16 janvier:** *Alésia: Jules César a-t-il menti?*, avec **Nicolas Gex**, Archéologue et historien
- 23 janvier:** *Ce qui se cache derrière une page internet (II)*, avec **Pierre-Gabriel Bieri**, secrétaire patronal et webmaster de la Ligue vaudoise
- 30 janvier:** *L'Institut libéral, un «think tank» romand*, avec **Pierre Bessard**, directeur de l'Institut libéral
- 6 février:** *La guerre humanitaire contre la souveraineté des nations*, avec **Théophile von Büren**, doctorant en droit et théorie de l'Etat (Attention! la date de cet entretien a été modifiée.)

Informations sur www.ligue-vaudoise.ch/mercredis

Agriculteurs malgré tout

Les Entretiens du mercredi permettent d'aborder hebdomadairement les aspects les plus divers du Canton. Mercredi 12 décembre, nous recevions Mme Nelly Niwa, de l'Université de Lausanne. Elle est la coordinatrice d'un projet de prospective pluridisciplinaire dont l'objet est d'étudier les évolutions possibles de l'agriculture vaudoise à l'horizon des quinze prochaines années. Le projet s'appelle *Vaud 2030* et vient récemment de trouver son aboutissement dans l'exposition virtuelle du même nom¹.

Avant de prévoir l'avenir, il convient d'établir un état des lieux. L'équipe de Mme Niwa a donc plongé dans les statistiques de l'agriculture vaudoise, pour y découvrir qu'en vingt ans le Canton a perdu près de deux mille quatre cents exploitations agricoles. Ce sont généralement autant de familles qui ont vu leur avenir économique se réorienter; autant de domaines, avec leur histoire et leurs particularités, qui ont changé de mains ou se sont recouverts de forêt, de vilas.

L'agriculture est un métier difficile et, malgré les nombreuses aides étatiques, nombre de domaines continuent à disparaître. Afin de mieux comprendre le monde paysan, Mme Niwa a produit un film² en allant à la rencontre de cinq agriculteurs vaudois, provenant de cinq régions différentes. Le film s'intitule *Agriculteurs malgré tout* et a été réalisé par Mélanie Pitte-loud. Tous les agriculteurs présentés ont en commun d'avoir diversifié leur activité. Ils ont trouvé, à côté de leur travail quotidien, un appoint non négligeable, directement lié à leur activité principale, mais suffisamment original et dynamique pour assurer une certaine stabilité à leur exploitation.

Ces paysans nous apparaîtront tantôt comme des entrepreneurs, tantôt comme des artisans de la gastronomie, lorsqu'ils ne jouent pas un rôle socio-éducatif.

Après une scène d'ouverture sur les épis du Gros-de-Vaud, le spectateur retrouve la famille de Dominique Yersin à Château d'Ëx. «Le lait industriel a baissé de moitié, rappelle M. Yersin, la compensation des paiements directs ne suffit pas.» Dominique Yersin, s'est donc mis à produire du fromage de l'*Etivaz*. La sévérité du célèbre label assure une certaine protection. M. Yersin reconnaît recevoir également de grosses subventions qui garantissent son existence. Mais celles-ci exigent que le travail soit fait, notamment l'indispensable entretien des pâturages. «Ce serait plus cher d'avoir un paysagiste à l'année.» Evoquant l'aide presque gratuite que son père apporte à l'exploitation, M. Yer-

sin conclut en affirmant que la qualité du travail est liée à l'amour que l'on met dans son exécution.

Le film nous mène ensuite dans la plaine de l'Orbe, à Essert-sous-Champvent, chez Sylvain Agassiz. Maraîchers de père en fils, les Agassiz ont su faire croître leur domaine en y ajoutant une infrastructure de préparation et d'emballage. La production propre au domaine ne représente que 10% de la matière première traitée par l'entreprise, le reste étant acheté à d'autres producteurs. M. Agassiz n'hésite pas à qualifier son activité d'industrielle. A la question de savoir s'il se sent encore agriculteur, il répond qu'il se sent attaché à la terre; mais il reconnaît ne pas être un agriculteur au sens traditionnel du terme.

Entre la grande structure maraîchère qui conditionne elle-même et la structure familiale livrant à la grande distribution existe encore un autre modèle. C'est celui de la vente directe; soit celui de la vente immédiate au consommateur de sa production par l'agriculteur. La famille Meldem, à Apples, a choisi ce système. Mme Meldem reconnaît que la vente directe n'est pas facile. S'il faut d'un côté assurer la production – «ce qui est notre métier et c'est normal» – cela ne va pas sans une structure de promotion et de vente. Lorsque une telle activité s'accompagne d'un rapport privilégié avec les clients qui choisissent et paient longtemps à l'avance ce qu'ils souhaitent consommer (système des paniers), on parlera d'agriculture contractuelle; la famille Meldem en fait au Flon, à Lausanne.

C'est très à la mode chez les «urbains branchés» friands d'authenticité. La vente directe, faite aux bobos ou pas, représente une réponse réelle à la dictature des prix que mènent les grands distributeurs. Tous les paysans ne peuvent cependant pas se détacher de l'influence de ces derniers. La vente directe d'hectogrammes de blé ou de betteraves sucrières n'est en effet pas encore concevable.

A Puidoux, Georges Martin, éleveur, produit de l'électricité à partir de fumier de bétail et de matière compostée. Il alimente cent cinquante ménages en électricité. M. Martin constate froidement que faire de l'électricité sera bientôt plus rentable pour un éleveur que de faire de la viande ou du lait. Encore une fois, la faute est aux grands distributeurs. Pour M. Martin, ils «méprisent cette marchandise». Il considère cependant que l'agriculture se trouve momentanément en période creuse. Il avertit donc que remettre sur pied un cheptel ne se fait pas en un mois. Tout sacrifier à la production d'électricité ne serait pas une solution. Gardant dès

lors à l'esprit la finalité de l'agriculteur, il affirme que les activités accessoires ne doivent pas devenir principales. Le risque est de rencontrer un jour un manque alimentaire que la collectivité devra combler de ses deniers.

Le dernier agriculteur dont le film dresse le portrait est M. Jean-Marc Bovay, à Démoret. Il est le seul paysan présenté dont le caractère économique de l'activité accessoire n'est pas directement lié à une forme de production. M. Bovay, aidé d'une enseignante spécialisée et d'un éducateur, a développé sur sa ferme un projet social de réinsertion scolaire. Enseignant à temps partiel, il a rouvert une salle de classe du village et propose des séjours à la ferme afin de faire découvrir d'autres horizons à ces enfants.

Cette activité originale met en avant le rôle sociologique de l'agriculture. On peut se moquer des enfants qui pensent que le lait se fabrique dans les berlingots. Cette triste ignorance n'est que la pointe de l'iceberg. Avec elle, c'est une réalité complète que ces enfants ignorent. Une réalité dont l'homme, avec sa famille souvent, est pourtant à la fois le centre et la finalité.

Nous pourrions aisément tenir une rhétorique de «la terre qui ne ment pas». Affirmons en tous cas qu'il y a chez ces hommes et ces femmes dévoués à leurs champs et à leur bétail un courage que l'on ne trouve nulle

part ailleurs. Le film *Agriculteurs malgré tout* a l'immense mérite de nous rappeler que si l'agriculture a pour fonction de permettre l'approvisionnement alimentaire du pays et l'entretien du paysage, elle s'inscrit dans une réalité politique aussi diverse que peut l'être le Canton de Vaud.

Les consommateurs au palais affiné de l'*Etivaz* de M. Yersin ne sont peut-être pas ceux qui avalent entre deux séances les salades de M. Agassiz. Les enfants des bobos lausannois amateurs d'agriculture contractuelle ne sont probablement pas ceux qui vont à la ferme de Démoret parce qu'ils sont en difficultés scolaires.

En prenant le raisonnement à l'envers, on réalise que notre Canton est divers. Pour vivre dans cette diversité, il faut pouvoir manger. Les agriculteurs vaudois sont là pour ça. Mais gardons à l'esprit que si certains doivent trouver des solutions plus ou moins extravagantes pour survivre, c'est qu'il y a déjà quelque chose qui ne va pas.

Les cinq paysans dont le portrait a été dressé dans le film, confrontés aux difficultés que l'on sait, ont fait face avec un sens de la responsabilité qui les honore.

FÉLICIEN MONNIER

¹ www.vaud2030.ch

² Le film est également disponibles sur le site Vaud 2030.

Quotas

A l'intention des lecteurs et lectrices de *La Nation* qui n'auraient pas lu ou pas bien lu la *Feuille des Avis officiels* du mardi 18 décembre dernier, il se justifie de publier cet extrait, vu son importance considérable sur le plan sociologique.

Tribunal cantonal

Décision

Le tribunal cantonal a accordé le brevet d'avocat à:

- Mme Nathalie Blatar;
- Mme Debora Centioni;
- M. Frédéric Eggenberger;
- Mme Pascale Genton;
- Mme Roxane Mingard;
- Mme Jeanne-Marie Monney;
- Mme Paola Moroni Stampa;
- Mme Camille Perrier Depeursinge;

- Mme Maureen Pittet;
- Mme Joëlle Racine Roten;
- Mme Janique Torchio;
- Mme Celina Ventinhas.

Secrétariat général
de l'ordre judiciaire

Félicitations aux brevetées et au breveté, en précisant que dans les précédentes fournées les dames se sont trouvées généralement majoritaires (majorité paraît-il écrasante à Paris). Cela ne signifie pas que toutes vont pratiquer le barreau, mais de toute manière cette féminisation des professions libérales (la médecine aussi) serait, pour une personne qui réapparaîtrait dans notre monde après deux ou trois siècles, plus stupéfiante que les trains, les avions et l'informatique.

ALEXANDRE BONNARD

Le Coin du Ronchon

Débats relancés

Le drame survenu dans un village valaisan a, paraît-il, «relancé le débat sur les armes». Qui l'eut cru? Peut-être «relance»-t-il aussi le débat sur le réchauffement climatique? Ou sur les inégalités sociales? Ou sur le racisme ambiant? Autant de manchettes prêtes à l'emploi, préparées à portée de main des paresseux de piquet occupés à attendre avidement le prochain fait divers qui leur permettra de «relancer» un militantisme politique qui ne s'est bien évidemment jamais arrêté.

On s'étonne tout de même de n'avoir lu nulle part que la récente série d'agressions dans des commerces – également avec des armes – allait relancer le débat sur les criminels étrangers en Suisse, et que les événements de Daillon eux-

mêmes relancent le débat sur l'abus des prestations de l'assurance-invalidité et sur le laxisme des autorités dans la lutte contre les produits stupéfiants. En paraphrasant le discours moralisateur habituel: *On sait bien qu'interdire les étrangers, les handicapés et les toxicomanes ne résoudra pas tous les problèmes, mais si cela permettait de sauver ne serait-ce qu'une ou deux vies...*

Vous trouvez ce raisonnement absurde? On ne vous le fait pas dire!

Ces tristes affaires relancent une fois de plus le débat sur la malhonnêteté intellectuelle du microcosme médiatique romand et ses pseudo-émotions et pseudo-indignations si soigneusement sélectionnées.

LE RONCHON

Minable?

Gérard Depardieu installant son domicile en Belgique pour fuir le percepteur français prêt à s'attribuer 75% de ses revenus, le Premier ministre Jean-Marc Ayrault a qualifié le comportement de l'acteur de minable.

Nous n'avons pas une entière sympathie pour l'énorme Gégé, parcourant en janvier les provinces de son ami le tsar Poutine avec des airs tantôt de moujik huileux, tantôt de Raspoutine bouffi. Mais on peut manifester une certaine compréhension pour son évasion fiscale. Bien sûr, on admire les personnes qui, lorsque leur pays est en difficulté, lui conservent un indéfectible

attachement, au prix d'inconvénients personnels ou de sacrifices financiers. Mais chacun n'a pas l'étoffe d'un brave.

La fidélité, certes une grande vertu, appelle la réciprocité. Quand la pression fiscale devient de la spoliation, l'Etat cesse de mériter la docilité et l'esprit de service de ses sujets. Lorsque la République de MM. Hollande et Ayrault rafle 75% des hauts revenus, sans en retirer de quoi renflouer son trésor, mais surtout pour afficher sa haine des riches, ne témoigne-t-elle pas, elle d'abord, d'une certaine bassesse?

J.-F. C.